

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean-Michel Bugnion, Christian Frey, Salima Moyard, Jocelyne Haller, Marie-Thérèse Engelberts, Cyril Mizrahi, Lisa Mazzone, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, Frédérique Perler, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Béatrice Hirsch

Date de dépôt : 20 avril 2015

Proposition de motion

Renforcement de l'intégration des familles migrantes avec enfants en âge de formation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le nombre important de familles migrantes établies dans le canton de Genève avec enfants en âge de scolarité ;
- la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques et divers d'une grande partie de ces élèves (mal ou non scolarisés, analphabètes, victimes de traumatismes de guerre, etc.) ;
- le fait avéré qu'il est essentiel d'associer la famille de l'élève issu de la migration au fonctionnement du système de formation genevois comme aux mesures de soutien qui lui sont proposées ;
- le fort pourcentage de la population genevoise établie dans le canton de Genève et issue de la migration (61,2%) qui implique une attention soutenue à l'intégration des migrants dans le cadre de leur formation ;
- les conséquences désastreuses – tant du point de vue social qu'au plan économique – de l'échec ou du décrochage scolaire (lacunes éducatives ou professionnelles, exclusion sociale, chômage, dépendance de l'assistance publique, etc.) ;

invite le Conseil d'Etat

- de manière générale, à mettre sur pied un dispositif permettant d'allouer les ressources existantes à tous les échelons concernés du DIP afin que les valeurs et les besoins des familles migrantes au sein desquelles vivent des enfants en âge de formation soient mieux prises en compte et reconnues. Ce dispositif permettrait d'établir une véritable relation de partenariat avec ces familles, condition nécessaire pour la réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants ;
- à assurer l'octroi de ces ressources :
 - a) à l'usage des migrants (interprétariat communautaire, école des parents, projets intégratifs, développement des cours de langue et culture d'origine, matériel d'informations et consultants),
 - b) à l'usage des enseignants (matériel pédagogique spécifique, formation initiale et continue en approche interculturelle, etc.),ceci par l'utilisation de fonds existants ou disponibles par le biais de financements à projets ;
- à renforcer la collaboration du DIP avec les autres instances concernées par le sujet (BIE, instances fédérales, associations locales, consulats, etc.) notamment dans l'optique d'un financement de ces ressources (qu'elles soient humaines ou matérielles) par le biais de fonds disponibles, notamment pour le financement des personnes-ressources nécessaires ;
- à constituer un observatoire de suivi et d'évaluation de ces mesures.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'importance de l'école comme vecteur d'intégration, non seulement des élèves eux-mêmes, mais aussi de leur famille, n'est plus à démontrer.

L'intégration bilatérale au sens que lui donne la Confédération qui consiste à expliciter nos valeurs et celles des migrants pour qu'elles puissent se compléter et s'enrichir mutuellement, demande qu'une attention particulière soit apportée à la formation interculturelle tant initiale que continue.

C'est pendant les années de formation des jeunes que peuvent être explicitées les valeurs qui vont permettre la réussite tant professionnelle que sociale des migrants, ceci notamment par le biais de l'intégration.

C'est également pendant ces années que les difficultés scolaires liées à la migration peuvent être détectées et la famille soutenue dans un but de réussite intégrative. Il s'agirait pour l'Ecole d'entrer en relation avec les familles des migrants pour en faire des partenaires.

Les dispositifs actuels pourraient encore être améliorés (Ecole des mamans, accès aux cours de langue et culture d'origine, Aide à l'insertion des jeunes gens en rupture de formation – Action publique concertée – Rapport au Conseil d'Etat, août 2007).

Autre partie de ce dispositif pouvant également être l'objet d'améliorations : le service d'interprétariat communautaire proposé par la Croix-Rouge, dont le Conseil d'Etat a souligné l'importance pour l'intégration (Secrétariat du Grand Conseil – Q 3670-A – Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite de M^{me} Esther Hartmann : Interprétariat communautaire : Quelle est la politique du Conseil d'Etat ? – 26 janvier 2012).

Les motionnaires, considérant que l'ensemble de ce dispositif et des moyens actuellement consacrés à l'intégration des élèves issus de la migration pourrait être amélioré en associant les parents migrants au projet de formation de leurs enfants, sont d'avis qu'il serait nécessaire de renforcer l'existant en élaborant un concept global en amont de la prise en charge pédagogique de ces élèves.

En effet, les dispositifs spécialisés ou l'interprétariat communautaire peuvent renforcer la construction d'un véritable partenariat avec les parents migrants. Les efforts pédagogiques de l'école sont adressés aux élèves comme individus. Cependant, ces élèves sont parties intégrante d'un groupe familial, raison pour laquelle il serait nécessaire de mieux prendre en compte les besoins de reconnaissance et de formation des parents, par exemple en disposant de personnes-ressources qui pourraient prendre contact avec les familles notamment à leur arrivée ou lors de leur inscription à l'école pour prendre en compte leurs spécificités (parcours migratoire, structure familiale, attribution de l'autorité, caractéristiques culturelles et religieuses, etc.).

Chaque établissement devrait donc pouvoir bénéficier de telles personnes-ressources qui permettraient de faire le lien et de considérer l'élève comme membre d'un groupe familial, ce qui ne saurait s'inventer ni s'improviser.

Au-delà de cet accueil, la relation école-famille pourrait être encore davantage valorisée. Au lieu d'être seulement dans la position de personnes qu'il faut informer du projet pédagogique de l'école, les parents migrants devraient être considérés comme des partenaires dont les différentes réalités devraient être prises en compte, afin d'en faire de véritables acteurs dans le cadre du processus de formation de leurs enfants.

La construction d'un réel partenariat école-famille migrante contribuerait à diminuer massivement, le cas échéant, les difficultés rencontrées par les élèves issus de la migration.

Il est nécessaire que la hiérarchie du DIP à tous les niveaux soutienne un tel partenariat école-famille migrante qui ne peut être laissé à la seule bonne volonté des directions d'établissement et des enseignants pris individuellement.

De manière générale, les auteurs de cette motion tiennent à souligner qu'il ne s'agit pas ici de généraliser, d'essentialiser ou d'ethniciser la nature des problèmes rencontrés par les élèves issus de la migration, lesquels ne peuvent être réduits à leur appartenance religieuse, culturelle, nationale ou ethnique.

Par contre, il serait tout aussi faux de ne tenir aucun compte de ces différents éléments et de ces différentes appartenances, et de faire comme si ces élèves issus de la migration bénéficiaient du même cadre, des mêmes informations et des mêmes ressources dont jouissent, de manière générale, les élèves qui ne sont pas issus de la migration.

Autre préoccupation des auteurs de cette motion : rendre les membres du Grand Conseil attentifs au fait qu'elle n'a pas pour but de surcharger les enseignants des différents échelons scolaires en leur attribuant des tâches supplémentaires, mais bien plutôt de mettre en place des dispositifs qui

permettront de faciliter leur travail et de les soulager de certaines problématiques particulières, surtout celles qui sont en dehors de leur sphère d'activité, à savoir l'enseignement stricto sensu.

Par ailleurs, il ne s'agit pas non plus de demander des financements supplémentaires pouvant encore grever davantage le budget du canton, mais bien au contraire de favoriser l'utilisation de budgets déjà existants, par exemple ceux mis à disposition par la Confédération pour ce qui est de l'intégration des étrangers, soit dans le cadre de budgets réguliers, soit par le biais de fonds attribués exceptionnellement au titre de contribution à des projets pilotes.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à ce projet de motion.